

Le Plagiat

électronique dans les travaux scolaires

Si tu copies des textes et des images disponibles sur Internet sans citer leurs auteurs, tu fais du plagiat électronique. C'est comme si tu téléchargeais de la musique sans payer les droits!

Le plagiat électronique consiste à copier dans un travail scolaire, en tout ou en partie, le contenu d'un site Web d'achat ou d'échange de tels travaux, et ce, sans en préciser la source. La pratique du « copier-coller » de contenus électroniques disponibles sur Internet est parfois perçue comme une pratique normale et anonyme qui ne nécessite pas une référence explicite et précise à l'auteur. En outre, n'appartient pour ainsi dire à personne en particulier. Afin de remédier à cette situation, il faut aborder les notions de propriété et d'intellectualité. En premier lieu, il faut sensibiliser les étudiants. En premier lieu, il faut aborder les notions de propriété et d'intellectualité. En premier lieu, il faut sensibiliser les étudiants. En premier lieu, il faut aborder les notions de propriété et d'intellectualité.

Mise plutôt sur ta créativité pour exprimer tes propres idées dans tes travaux scolaires et renseigne-toi sur les façons de bien citer tes sources d'inspiration. C'est une question de fierté et d'honnêteté.

Tu veux en savoir plus?

www.ethique.gouv.qc.ca